

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2016 à 18 h 15**

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues,

Vous êtes priés d'assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra à l'Hôtel de Ville, salle des délibérations, aux date et heure indiquées, ci-dessus,

Vous trouverez, sous ce pli, les rapports correspondant aux sujets sur lesquels il sera délibéré, selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 Communauté d'Agglomération – Désignation des délégués communautaires
- 2 Exercice 2017 – Budget Primitif
- 3 Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement – Adoption des attributions de compensation définitive 2016 et provisoire 2017
- 4 Budget 2016 – Décision Modificative
- 5 Admissions en non-valeur de créances éteintes – Années 2010-2016
- 6 Exercice 2016 – Attribution de subvention
- 7 Exercice 2017 – Avances sur subventions aux associations
- 8 Travaux de sécurisation des abords des écoles et établissements scolaires – Demande de subvention au FIPD 2017
- 9 Travaux de restauration sur les monuments historiques – Convention 2016/2020
- 10 89 rue Bouju à Saint-Lambert – Cession d'un ensemble immobilier à Saumur Habitat
- 11 172 rue du Pont Fouchard à Bagneux – Cession d'une emprise de terrain au profit des conjoints MOREAU
- 12 Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Mutualité Sociale Agricole du Maine-et-Loire
- 13 Label Ville d'Art et d'Histoire – Demande de subvention 2017 auprès de l'Etat
- 14 Avenue des Peupleraies / Prés Pinguet à Bagneux et rue Hoche à Saumur – Dévoiement du réseau gaz par fonçage sous le Thouet – Convention d'occupation du domaine public communal
- 15 Acquisition d'une statue équestre avec l'association des commerçants "Les Vitrites de Saumur" - Information
- 16 Dérogation au repos dominical - Liste des dimanches pour l'année 2017
- 17 Personnel Municipal – Modification du tableau des emplois et des effectifs

- 18 Personnel Municipal – Convention avec le Groupement d'Action Sociale
- 19 Personnel Municipal – Convention de prestation de service "Open Office" entre la Ville de Saumur, son CCAS et la CASLD

Saumur, le jeudi 8 décembre 2016
Le Maire de la Ville de Saumur



Jean-Michel MARCHAND

NOTA : La présence des conseillers municipaux aux séances du Conseil Municipal est obligatoire. Toutefois, en cas d'empêchement justifié, un conseiller peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat (Art. L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales).